



PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des territoires et de la mer
des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur DELYFER Jean-Rémy
13 rue du Château
64140 LONS

Service Gestion Police de
l'Eau

Guichet Unique

LET190083

Dossier suivi par :
Christophe Lanneau

Mèl : christophe.lanneau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Tél. : 05 59 80 88 98
Fax : 05 59 80 86 08

Objet : Dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de
l'environnement : **projet d'aménagement d'un lotissement de 16 lots – Domaine du
Château sur la commune de Lons - Accord tacite**

Réf. : 64-2018-00161

Pau, le 17 janvier 2019

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

**Projet d'aménagement d'un lotissement de 16 lots – Domaine du Château
sur la commune de Lons**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 6 août 2018, j'ai l'honneur de vous informer que votre déclaration a fait l'objet d'un accord tacite conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement à compter du 6 octobre 2018.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage en mairie, ce délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
La responsable de l'unité quantité/lit majeur

Christophe BOULAY

copie : M. le maire de Lons